

Document:-
A/CN.4/SR.1414

Compte rendu analytique de la 1414e séance

sujet:
Autre sujets

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1977, vol. I

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DE LA VINGT-NEUVIÈME SESSION

Tenue à Genève du 9 mai au 29 juillet 1977

1414^e SÉANCE

Lundi 9 mai 1977, à 15 h 15

*Président : M. Abdullah EL-ERIAN
puis : sir Francis VALLAT*

Présents : M. Ago, M. Bedjaoui, M. Calle y Calle, M. Castañeda, M. Dadzie, M. Díaz González, M. Francis, M. Ouchakov, M. Pinto, M. Quentin-Baxter, M. Reuter, M. Riphagen, M. Šahović, M. Schwebel, M. Sette Câmara, M. Sucharitkul, M. Tsuruoka, M. Verosta, M. Yankov.

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT déclare ouverte la vingt-neuvième session de la Commission du droit international, et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission.

Hommage à la mémoire de M. Edvard Hambro

2. Le PRÉSIDENT dit que, malheureusement, la séance ne pourra qu'être empreinte de la tristesse que cause à tous la perte de leur estimé collègue et ami, Edvard Hambro, qui a été l'un des membres les plus éminents de la Commission. Au nom de la CDI, il avait envoyé un télégramme au Ministre des affaires étrangères de Norvège pour lui dire combien la Commission ressentait cette perte et le prier de transmettre ses condoléances au Gouvernement norvégien et à Mme Hambro. Il a reçu une réponse lui disant que le Ministre et Mme Hambro avaient été très sensibles au message de la Commission. La CDI voudra sans doute, comme elle l'a toujours fait dans des cas semblables, tenir une séance spéciale pour rendre hommage à la mémoire d'Edvard Hambro¹.

3. Le Président donne la parole au représentant du Secrétaire général, qui voudrait dire quelques mots.

4. M. SUY (Conseiller juridique, représentant du Secrétaire général) sait que M. Hambro, qui était bien connu pour ses mérites, n'aimait pas les éloges. Il respectera donc ce qui aurait certainement été sa volonté, et se bornera à citer la phrase sublime de saint Augustin : « La mort n'est pas un mal, surtout quand elle a été précédée d'une vie pleine de bonté. »

Sur l'invitation du Président, les membres de la Commission observent une minute de silence.

5. Le PRÉSIDENT dit que, le représentant permanent de la Norvège auprès de l'Office des Nations Unies assistant

à la séance, il lui demandera aussi de transmettre les condoléances de la Commission au Gouvernement norvégien et à Mme Hambro.

6. La Commission a reçu un message du Président du Comité juridique interaméricain, indiquant que ce dernier avait adopté une résolution dans laquelle il exprime l'émotion que lui cause la perte de M. Hambro et présente ses sincères condoléances à la Commission.

7. Le représentant du Secrétaire général de l'ONU a demandé spécialement que le nom de M. Hambro reste sur son pupitre jusqu'à ce qu'un nouveau membre ait été élu au poste vacant.

Déclaration du Président sortant

8. Le PRÉSIDENT ne fera qu'une très brève déclaration, puisque le rapport de la Sixième Commission² donne un compte rendu clair et complet des débats qu'elle a consacrés au rapport de la CDI sur sa vingt-huitième session, qu'il lui a personnellement présenté. Il a la satisfaction de pouvoir dire que les débats ont été utiles et constructifs. Les membres de la Sixième Commission se sont généralement accordés à reconnaître le niveau élevé des travaux de la CDI, ont apprécié le caractère spécialement documenté de ses commentaires et estimé ses méthodes de travail. Toutefois, comme il fallait s'y attendre, des critiques ont été formulées quant à la longueur des commentaires, au volume du rapport et au retard apporté à sa publication.

9. La Sixième Commission a généralement approuvé la méthode adoptée par la Commission pour l'étude des trois principaux thèmes examinés à sa vingt-huitième session, à savoir la clause de la nation la plus favorisée, la responsabilité des Etats et la succession d'Etats dans les matières autres que les traités. Sans vouloir entrer dans les détails, le Président signale que l'article 19 du projet sur la responsabilité des Etats a soulevé une discussion très vive, et que les différentes écoles de pensée qui se sont manifestées sont indiquées dans le rapport de la Sixième Commission³. Cette dernière s'est en outre félicitée des progrès accomplis dans l'étude du droit relatif aux utilisations des voies d'eau internationales à des fins autres que la navigation, et a formulé l'espoir que les Etats répondraient au questionnaire de la Commission aussi complètement que possible.

10. Dans le projet de résolution qu'elle a adopté⁴, la Sixième Commission a approuvé l'ordre de priorité fixé par la CDI, mais la question des rapports entre le Bureau

² Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, doc. A/31/370.

³ Voir *ibid.*, par. 124 et suiv.

⁴ *Ibid.*, par. 251.

¹ 1419^e séance.

élargi et le Groupe de planification a abouti à la même divergence d'opinions qu'à la CDI. Cependant, le Président a assuré la Sixième Commission que la CDI examinerait attentivement la question.

11. Au sujet des activités de caractère éducatif de la Commission, telles que la Conférence commémorative Gilberto Amado et le Séminaire de droit international, le Président a exprimé l'espoir que les gouvernements seraient plus nombreux à accorder des bourses pour y participer. La session du Séminaire de droit international pour l'année en cours sera dédiée à Edvard Hambro.

12. A propos de la longueur des commentaires et du volume du rapport, le Président a souligné l'utilité des commentaires. Le fait qu'ils soient inclus dans les rapports des rapporteurs spéciaux ne signifie pas qu'ils ne doivent pas figurer aussi dans les rapports de la Commission, puisque les premiers font l'objet d'une distribution restreinte, tandis que c'est sur les seconds que se fondent les gouvernements pour définir leur position. Il était donc indispensable que le plus grand nombre possible de documents sur lesquels la Commission avait fondé ses conclusions figure dans ses rapports.

13. En réponse aux critiques qui ont été formulées au sujet de références exagérément longues à des résolutions de l'Assemblée générale, il a fait valoir que le droit international était en pleine expansion et que, la Commission souhaitant indiquer les tendances qui la guident dans la formulation de règles nouvelles, force lui était de mentionner ses sources pour préciser quelle voie suivait sa pensée. Pour la codification, en revanche, la pratique des Etats était bien définie, de sorte que des références constantes aux sources étaient superflues.

14. Enfin, le Président a reçu une lettre du représentant permanent par intérim de l'Indonésie auprès de l'ONU — agissant en qualité de président du groupe asiatique pour le mois de février 1977 — dans laquelle il souligne que le Groupe occupe actuellement à la Commission quatre des cinq sièges qui lui sont attribués en vertu du « gentlemen's agreement »⁵ et demande à la CDI d'examiner la situation. Cette lettre a déjà dû être distribuée aux membres de la Commission. Il vient de recevoir une autre lettre, de l'ambassadeur du Japon à Berne, dans laquelle ce dernier déclare avoir reçu un télégramme du représentant permanent du Japon auprès de l'ONU — agissant en qualité de président du groupe asiatique pour le mois de mai 1977 — qui réaffirme la position du Groupe asiatique telle qu'elle a déjà été exprimée. Le Président serait reconnaissant au Secrétariat de faire distribuer aussi cette lettre aux membres de la Commission.

Election du Bureau

15. Le PRÉSIDENT invite les membres de la Commission à présenter des candidatures aux fonctions de président.

16. M. AGO tient d'abord à féliciter le Président sortant d'avoir si efficacement dirigé les travaux de la CDI et défendu les intérêts de la Commission devant l'Assemblée générale. Il y a lieu de le féliciter tout particulièrement de

la manière dont il a répondu aux membres de la Sixième Commission qui se sont étonnés de la longueur du dernier rapport de la CDI. A ce propos, M. Ago tient à dissiper un malentendu : si la CDI estime nécessaire de fournir de longues explications à l'appui de ses propositions, c'est parce qu'elle est convaincue qu'elle assume une immense responsabilité dans son œuvre de codification du droit international. Avant de fixer dans une formule écrite une règle jusqu'alors coutumière, avant de proposer son développement progressif si tel est le cas, la CDI se doit de donner des explications détaillées des motifs aux Etats et aux membres de la Sixième Commission, qui sont certainement des juristes expérimentés, mais à qui on ne peut demander de connaître dans tous les détails les différents sujets qu'étudie la CDI.

17. Pour les fonctions de président, M. Ago propose la candidature de sir Francis Vallat, éminent juriste européen, qui s'est rendu célèbre aussi bien dans son pays qu'à l'étranger et s'est distingué à la CDI en tant que rapporteur spécial.

18. M. BEDJAOUI, M. OUCHAKOV et M. TSURUOKA, après avoir félicité le Président sortant, appuient cette candidature.

A l'unanimité, sir Francis Vallat est élu président. Il prend la présidence.

19. Le PRÉSIDENT remercie la Commission de l'avoir élu aux fonctions de président, et dit qu'il s'efforcera de suivre l'exemple de ceux qui l'ont précédé. Si la dernière session a été une réussite exceptionnelle, c'est grâce à la façon dont le Président sortant a conduit les débats de la Commission et l'a guidée dans les moments difficiles. Il souhaite, à son tour, remercier le Président sortant de l'efficacité avec laquelle il a défendu les intérêts de la Commission à l'Assemblée générale. Il remercie tous ceux qui ont proposé sa candidature ou l'ont appuyée de leurs paroles aimables. Il tient, en particulier, à assurer M. Ago que, quel que soit le moyen auquel il pourrait être recouru pour réduire le volume des rapports de la Commission ou les rendre plus maniables, il ne devra pas nuire à la qualité des travaux absolument essentiels accomplis par M. Ago et les autres rapporteurs spéciaux.

20. Le Président invite les membres de la Commission à présenter des candidatures aux fonctions de premier vice-président.

21. M. CALLE Y CALLE propose la candidature de M. Sette Câmara.

22. M. ŠAHOVIĆ et M. EL-ERIAN appuient cette candidature.

A l'unanimité, M. Sette Câmara est élu premier vice-président.

23. M. SETTE CÂMARA remercie les membres de la Commission de l'avoir élu.

24. Le PRÉSIDENT invite la Commission à présenter des candidatures aux fonctions de deuxième vice-président.

25. M. OUCHAKOV propose la candidature de M. Yan'kov, juriste, diplomate et homme politique éminent, qui a représenté pendant de nombreuses années son pays à l'Assemblée générale de l'ONU et qui a présidé la Troisième Commission de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

⁵ Voir *ibid.*, point 23 de l'ordre du jour, doc. A/31/134, par. 4.

26. M. REUTER, M. CASTAÑEDA et M. FRANCIS appuient cette candidature. Ils s'associent aux félicitations adressées au Président et au premier Vice-Président, ainsi qu'à l'hommage rendu au Président sortant pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission à sa vingt-huitième session et pour la manière dont il l'a représentée à la trente et unième session de l'Assemblée générale.

A l'unanimité, M. Yankov est élu deuxième vice-président.

27. M. YANKOV remercie la Commission de l'avoir élu.

28. Le PRÉSIDENT invite les membres de la Commission à proposer des candidatures aux fonctions de président du Comité de rédaction.

29. M. ŠAHOVIĆ propose la candidature de M. Tsuruoka.

30. M. OUCHAKOV et M. AGO appuient cette candidature.

A l'unanimité, M. Tsuruoka est élu président du Comité de rédaction.

31. M. TSURUOKA remercie les membres de la Commission de l'avoir élu.

32. Le PRÉSIDENT invite les membres de la Commission à proposer des candidatures aux fonctions de rapporteur.

33. M. EL-ERIAN propose la candidature de M. Bedjaoui.

34. M. PINTO appuie cette candidature.

A l'unanimité, M. Bedjaoui est élu rapporteur.

35. M. BEDJAOUI remercie la Commission de l'avoir élu, et félicite les autres membres du Bureau de leur élection.

Adoption de l'ordre du jour (A/CN.4/297/Rev.1)

A l'unanimité, l'ordre du jour provisoire (A/CN.4/297/Rev.1) est adopté.

La séance est levée à 17 h 25.

1415^e SÉANCE

Mardi 10 mai 1977, à 12 h 10

Président : sir Francis VALLAT

Présents : M. Ago, M. Bedjaoui, M. Calle y Calle, M. Castañeda, M. Dadzie, M. Díaz González, M. Francis, M. Njenga, M. Ouchakov, M. Pinto, M. Quentin-Baxter, M. Reuter, M. Riphagen, M. Šahović, M. Schwebel, M. Sette Câmara, M. Sucharitul, M. Tsuruoka, M. Verosta, M. Yankov.

Communications d'anciens membres de la Commission

1. Le PRÉSIDENT dit que, avant de discuter de l'organisation des travaux de la session, il voudrait donner lecture du texte d'un télégramme de M. Martínez Moreno et d'une lettre de M. Ramangasoavina, qui adressent leurs meilleurs vœux à la Commission et, en particulier, leurs félicitations

aux membres nouvellement élus. Il ne manquera naturellement pas de répondre à MM. Martínez Moreno et Ramangasoavina au nom de la Commission dans son ensemble.

Organisation des travaux

2. Le PRÉSIDENT dit que le Bureau élargi a recommandé que la Commission chôme le lundi de Pentecôte, le 30 mai 1977, jour férié en Suisse, mais travaille le jour de l'Ascension, le 19 mai 1977, qui est également férié. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission accepte cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

3. Le PRÉSIDENT dit que le Bureau élargi a recommandé que la Commission consacre trois semaines à l'examen de la succession d'Etats dans les matières autres que les traités (point 3 de l'ordre du jour), puis quatre semaines à la question des traités conclus entre Etats et organisations internationales ou entre deux ou plusieurs organisations internationales (point 4), et trois semaines à la responsabilité des Etats (point 2). S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission accepte cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

4. Le PRÉSIDENT dit que, en ce qui concerne le point 5 de l'ordre du jour (Propositions concernant l'élaboration d'un protocole relatif au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée par un courrier diplomatique [par. 4 de la résolution 31/76 de l'Assemblée générale]), le Bureau élargi a recommandé que la Commission constitue un groupe de cinq membres, qui commencerait à examiner la question et préparerait plusieurs projets d'articles. Cela n'empêcherait nullement de nommer ultérieurement un rapporteur spécial, mais c'est une question qui pourrait être examinée une fois que le groupe aurait fait rapport à la Commission. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission accepte cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

5. Le PRÉSIDENT dit que le Bureau élargi a recommandé que M. Ouchakov soit nommé rapporteur spécial pour la question de la clause de la nation la plus favorisée, en remplacement de M. Ustor.

6. M. OUCHAKOV accepte avec grand plaisir, et dit qu'il fera tout pour que la Commission accomplisse la tâche qu'elle s'est fixée.

7. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission décide de nommer M. Ouchakov rapporteur spécial pour la question de la clause de la nation la plus favorisée.

Il en est ainsi décidé.

8. Le PRÉSIDENT dit que le Bureau élargi a recommandé que M. Schwebel soit nommé rapporteur spécial pour la question du droit relatif aux utilisations des voies d'eau internationales à des fins autres que la navigation, en remplacement de M. Kearney.

9. M. SCHWEBEL dit qu'il accepte volontiers, à condition que la Commission lui laisse tout le temps nécessaire — il est convaincu qu'il en sera ainsi.

10. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission décide de nommer